

COMMENT INTRODUIRE UNE PLAINTE ?

Seules les plaintes écrites sont prises en considération.

Toutes les plaintes feront l'objet d'un accusé de réception.

Vous pouvez déposer plainte au service qualité :

- Par courrier :

A l'attention de Monsieur Fabien Beghin, Service Qualité,

Avenue Gouverneur Cornez 4

7000 Mons

- Par fax, au numéro 065/40.34.60
- Par courriel : f.beghin@bcrc.be